

Grille d'analyse multi-indicateurs pour ORU complexes

Cette grille a pour objet :

- d'aider le maître d'ouvrage urbain à l'analyse d'évolution de la vulnérabilité dans le cadre d'une ORU complexe, comme évoqué à l'article 2-5-3-2 du PPRi
- d'appuyer l'instruction des dossiers d'opérations de renouvellement urbain dans le cadre de l'application du PPRi du Bassin de Cahors
- de guide pour la réalisation du bilan annuel que doit présenter la maîtrise d'ouvrage aux services de l'État, comme indiqué à l'article 2-5-3-2

Cette grille n'a pas valeur réglementaire.

Un seul indicateur analysé qui aboutit à un point **NOIR** traduit l'irrecevabilité du projet.

En revanche, la somme des autres points (**VERT**, **ORANGE**, **ROUGE**) donne un aperçu global de la qualité du projet. Cependant, tous les indicateurs ne se valent pas en termes de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ; une synthèse qualitative de la grille est à produire pour apprécier et évaluer le projet.

Chaque ligne se lit ainsi :

Le projet permet-il de réduire la vulnérabilité sur cet indicateur ?

VERT = amélioration indicateur

ORANGE = statu quo

ROUGE = dégradation, à compenser

NOIR = point rédhibitoire

Un seul point noir signifie l'irrecevabilité du projet

Les classes A, B, C, D, E renvoient à la définition des classes de vulnérabilité d'usage figurant en début du règlement.

LIGNES ROUGES	Situation INITIALE	Situation PROJET	VERT = amélioration indicateur ORANGE = statu quo ROUGE = dégradation, à justifier	COMMENTAIRES
Emprise au sol cumulée			Si >70 % : NOIR	NB : la règle complète est : >70 % de la surface de l'opération (hors emprise publique) ou dépassant l'emprise au sol existante avant-projet si celle-ci est déjà supérieure à 70 %
Augmentation de l'emprise au sol cumulée	/	en %	Si > 0 % : NOIR	NB : hors celle liée aux emprises dédiées aux circulations verticales et en cas d'impératif technique dûment justifié
Création de logement ou d'hébergement sous la cote de référence	/		Si oui : NOIR	
Création d'établissements de classe de vulnérabilité d'usage A	/		Si oui : NOIR	NB : la règle complète est : création d'ERP de 1e, 2e ou 3e catégorie, ou d'établissements sensibles (J,O,U,R) et/ou stratégiques (crise)
Création de surface de plancher sous la cote de référence (cote de référence)	/		Si oui : NOIR	NB : sauf en cas d'impératif technique dûment justifié
Amélioration de la culture du risque			Si non : NOIR	NB : la règle complète est : contribution à l'amélioration de la culture du risque par une matérialisation pérenne et via divers outils de communication

INDICATEURS	Situation INITIALE	Situation PROJET	VERT = amélioration indicateur ORANGE = statu quo ROUGE = dégradation, à justifier	COMMENTAIRES
Surface de plancher classée A au-dessous de la cote de référence				
Surface de plancher classée A au-dessus de la cote de référence				
Surface de plancher classée B au-dessous de la cote de référence				
Surface de plancher classée B au-dessus de la cote de référence				
Surface de plancher classée C au-dessous de la cote de référence				
Surface de plancher classée C au-dessus de la cote de référence				
Surface de plancher classée D au-dessous de la cote de référence				
Surface de plancher classée D au-dessus de la cote de référence				
Surface de plancher classée E au-dessous de la cote de référence				
Surface de plancher classée E au-dessus de la cote de référence				

INDICATEURS	Situation INITIALE	Situation PROJET	VERT = amélioration indicateur ORANGE = statu quo ROUGE = dégradation, à justifier	COMMENTAIRES
Surface de plancher totale sous la cote de référence			VERT obligatoire pour ce point Sinon NOIR	
Capacité d'accueil des ERP classé A sous la cote de référence				Articulation avec les critères sur création et SP
Capacité d'accueil des ERP classé A au-dessus de la cote de référence				
Capacité d'accueil des ERP classé C sous la cote de référence				C'est donc la capacité globale au sein de l'ORU qui est regardée -> créations possibles Articulation avec les critères de SP
Capacité d'accueil des ERP classé C au-dessus de la cote de référence				

INDICATEURS	Situation INITIALE	Situation PROJET	VERT = amélioration indicateur ORANGE = statu quo ROUGE = dégradation, à justifier	COMMENTAIRES
Capacité d'accueil des ERP classé A sous la cote de référence				Articulation avec les critères sur création et SP
Capacité d'accueil des ERP classé A au-dessus de la cote de référence				
Capacité d'accueil des ERP classé C sous la cote de référence				C'est donc la capacité globale au sein de l'ORU qui est regardée -> créations possibles Articulation avec les critères de SP
Capacité d'accueil des ERP classé C au-dessus de la cote de référence				

INDICATEURS	Situation INITIALE	Situation PROJET	VERT = amélioration indicateur ORANGE = statu quo ROUGE = dégradation, à justifier	COMMENTAIRES
Volume des déblais				
Volume des remblais				
Libre circulation des eaux				NB : la règle complète est : libre circulation des eaux selon le modelé du terrain et l'implantation du bâti
Capacités de stationnement exposé avec risque d'emportement des véhicules				
Délais de retour à la normale				NB : la règle complète est : délais de retour à la normale : réseaux eaux (potable, usées), électriques, télécoms, circulation, etc. ;
Mise en sécurité des personnes				NB : la règle complète est : mise en sécurité des personnes (locaux accessibles en zone non inondable, locaux ayant accès à une zone refuge, plan de gestion de crise adapté à la configuration et à la population présente, etc.) ;